## **Zimbra**

## Décisions sanitaires concernant le gymnase

**De:** Centre technique Municipal <ctm@17410.fr> mar., 01 déc. 2020 12:10

Objet : Décisions sanitaires concernant le gymnase

**Cc :** sg mairie <sg.mairie@17410.fr>, Jean Louis RUAULT <jl.ruault.mairie@free.fr>

Bonjour à tous,

suite aux dernières annonces du Gouvernement, différentes étapes ont été définies à savoir:

- le 15/12/2020: sortie de confinement. Pratique sportive autorisée dans les établissements sportifs ERP (intérieur et extérieur) pour les personnes mineures et uniquement en extérieur pour les personnes majeures.
- le 20/01/2021: Pratique sportive autorisée dans les établissements sportifs ERP autorisée en intérieur et extérieur pour les personnes mineures et majeures à l'exception des sports collectifs et sports de combat.

Ces dates étant encore conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire, il a été décidé que le gymnase de Saint-Martin-de-Ré ne rouvrirait pas avant le 4 janvier 2021 pour la pratique sportive en salle. Les sports d'extérieur sont autorisés avec un protocole renforcé et les vestiaires restent interdits.

Conscients que ces contraintes sanitaires prolongées occasionnent beaucoup de désagréments pour les associations sportives, nous mettons toute en œuvre pour vous accueillir après les congés de Noël dans les meilleures conditions possibles si la situation le permet. 02/12/2020 Zimbra

Nous restons à votre disposition,

Bien cordialement,

Aurélie Lepeltier

--

Secrétariat Centre technique municipal Rue des Salières 17410 Saint-Martin-de-Ré 05 46 09 57 11